
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 18 juin 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0997

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

CE14 0998

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation d'équipements de télécommunication (ONU) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145897004

CE14 0999

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande, de services de numérisation de plans et documents de formats variés;
- 2 - d'accorder à MP Reproductions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13291 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1141541001

CE14 1000

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Champlain Dodge Chrysler Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour une durée de 12 mois, pour des services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 879,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13281 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144472005

CE14 1001

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux pompes de marque Netzsch, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 16 mai 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1143438003

CE14 1002

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Manufacturier Bonneau inc., le contrat pour l'inspection et l'entretien des équipements de levage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une période de vingt-quatre mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 102,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-012-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1143438004

CE14 1003

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour une somme maximale de 94 263,03 \$, taxes incluses, ainsi qu'un contrat de gré à gré à Cogéco, pour une somme maximale de 59 546,51 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de réalisation du train de l'est, pour l'enfouissement de leur réseau aérien câblé de télécommunication le long du boulevard Maurice-Duplessis, entre la 71^e avenue et le boulevard Rivière-des-Prairies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'autoriser le chef de division de la Division des Grands Projets - portefeuille de projets n° 2 de la Direction des transports, à signer les demandes de modifications du réseau de télécommunication des entreprises Vidéotron et Cogéco pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1143484001

CE14 1004

Il est

RÉSOLU :

de ratifier, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, pour une modification à son réseau de distribution dans le cadre de travaux préparatoires à la réalisation de travaux municipaux (égout, aqueduc et voirie) dans le boulevard de Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 90 290,31 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1144822009

CE14 1005

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 390 225,15 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'accès entre la serre des fougères et la salle André-Bouchard au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 829,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2013-01 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1140185007

CE14 1006

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 197 429,90 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ajout d'humidificateur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 38, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 175 854,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5719;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1141035007

CE14 1007

Vu la résolution CA14 210213 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 3 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 65 885,55 \$, taxes et contingences incluses, représentant 97,49 % du coût total du contrat pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour le projet de reconstruction du boulevard LaSalle Phase II (S14-008) ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel G&S Consultants, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 67 581,85 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S14-008, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146459003

CE14 1008

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel monsieur Michel Bernard s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'ajout d'un décor de berge érodée aux bassins du Rio de la forêt tropicale du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 79 681,81 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 30 avril 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1140429002

CE14 1009

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 436 767,03 \$, taxes incluses, pour le projet de relocalisation temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Archipel Architecture inc., CBA Experts-Conseils inc., SDK et associés et Marchand Houle et associées, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 380 797,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13275 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1145951001

CE14 1010

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense 467 170,74 \$, taxes incluses, pour les services d'accompagnement et de suivi du processus de certification LEED des projets: Métamorphose de l'Insectarium, Pavillon de verre et le Biodôme renouvelé, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 406 235,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12332 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1145991001

CE14 1011

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la convention entre la Société de la Place des Arts et la Ville de Montréal relative à l'amélioration de l'éclairage public sur le trottoir est de la rue Jeanne-Mance, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, et d'autoriser une dépense maximale de 3 564,01 \$, taxes incluses, à cette fin ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1133820001

CE14 1012

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Marie-France Paré et M. Jules Caron, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 243,1 mètres carrés, constitué du lot 5 290 555 du cadastre du Québec, situé à l'arrière de la propriété sise au 6775, rue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, pour le prix de 18 230 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1131233010

CE14 1013

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Maria Teresa Caterina et M. Mario Ranallo, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 181,8 mètres carrés, constitué du lot 5 290 557 du cadastre du Québec, situé à l'arrière de la propriété sise au 6781, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, pour le prix de 13 635 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1131233011

CE14 1014

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à monsieur Yvon Forget, aux fins d'un assemblage résidentiel, un résidu de terrain d'une superficie de 180,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 4 183 358 du cadastre du Québec, pour le prix de 9 372,72 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1146462001

CE14 1015

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de fermer comme domaine public le lot 4 245 032 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à madame Maria Elena Espina, à des fins d'assemblage résidentiel, les lots 4 183 359 et 4 245 032 du cadastre du Québec, situés du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour le prix de 8 905,22 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146462002

CE14 1016

Il est

RÉSOLU :

de mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} novembre 2014, pour la partie de terrain située à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont, et mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} septembre 2015 pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ».

Adopté à l'unanimité.

20.019 1140515001

CE14 1017

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ aux Productions Ondinnok inc. pour la réalisation de l'événement « Un printemps autochtone d'art » prévu pour le printemps 2015 dans le réseau Accès culture ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1143972001

CE14 1018

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la politique de paiement des honoraires juridiques externes dans le cadre de l'octroi de mandats et de l'application de l'article 604.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144403003

CE14 1019

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 75 000 \$ incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ), en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement de l'année 2014 du Service de la gestion et de la planification immobilière, représentant le quatrième et dernier versement du soutien à l'organisme Fondation du Dr Julien pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143496008

CE14 1020

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 \$, soit 999 900 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 \$ du budget PTI projet 34700 sous-projet 1234700-000- Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un virement de crédits au montant de 56 700 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1146620005

CE14 1021

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements de l'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit, du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements soit : le Biodôme, le Planétarium Rio Tinto Alcan ou le Jardin Botanique et l'Insectarium, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composé au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143220003

CE14 1022

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, pour la période du 15 août 2011 au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1146497001

CE14 1023

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Stéphane Goyette à titre de Directeur - Bureau Ville intelligente dans la classe salariale FM09 (95 600 \$ - 119 500 \$ - 143 400 \$), pour une période indéterminée, à compter du 11 août 2014, conformément à l'article 2 du « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE14 0813, modifiée) et conformément à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1145904012

CE14 1024

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141353005

CE14 1025

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le rapport des dépenses engagées au montant de 393 214,50 \$, pour l'exécution des travaux d'urgence à l'usine de production d'eau potable de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1146190002

CE14 1026

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'Insectarium, situé au 4581, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143751005

CE14 1027

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le Jardin botanique - Secteur du futur pavillon de verre, situé au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143751006

Levée de la séance à 10 h 48

70.001

Les résolutions CE14 0997 à CE14 1027 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville